



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82

81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

**Délégation de signature à Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD, 6^{ème} adjoint,
en l'absence de Monsieur le Maire, Christophe REVIL**

128 DTAE 2025

Nomenclature: 5.4

Le Maire de la commune de CLAIX,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

VU la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 (DEL19/2020) fixant à 8 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 27 mai 2020,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire, Christophe REVIL du 21 juillet au 10 août 2025,

CONSIDERANT les nombreuses tâches de l'administration communale et la nécessité d'y faire face,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD, 6^{ème} adjoint au Maire.

ARRETE

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1er : Du 21 juillet au 10 août 2025, Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD est amené à remplacer Monsieur le Maire, Christophe REVIL, dans le cadre de sa délégation pour intervenir dans les domaines suivants :

- Elaboration et mise en œuvre des politiques d'aménagement durable du territoire
- Cohérence territoriale communale
- Instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de certificats et de renseignements d'urbanisme
- Suivi des contentieux liés à l'urbanisme et procédures d'infractions aux règlements d'urbanisme
- Acquisition et cession foncière mise en œuvre des actions foncières

- Réponse aux déclarations d'intention d'aliéner
- Suivi des questions de logement, du PLU, de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux
- Application de la réglementation relative à la publicité
- Suivi des ERP
- Suivi du projet Cœur de ville, Cœur de Métropole
- Travaux, voirie, réseaux, bâtiments publics

Il exercera les fonctions suivantes :

- Etude, suivi et élaboration des dossiers, dans le cadre de sa délégation

Cette délégation entraîne délégation de signature de documents.

- La signature par Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD des pièces et actes suivants :
 - Pièces administratives en lien avec sa délégation et son statut de 6^{ème} adjoint
 - Correspondances courantes dans le champ de la délégation
- D'estimer en justice pour les dépôts de plainte, main courante auprès de la Gendarmerie Nationale.

La signature devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du MAIRE ».

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

ARTICLE 2 : Le Maire de la Commune de Claix, la Directrice Générale des Services et le Trésorier de la Commune, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera adressée à Madame la Préfète de l'Isère et à Madame la Comptable du Trésor Public – trésorerie de Vif.

Transmission en Préfecture le : 11.07.2025

Affiché le : 11.07.2025

Document exécutoire à compter du : 21.07.2025

Notifié le : 11.07.2025

Signature : Monsieur Jean-Louis BOUCHAUD



Fait à Claix, le 3 juillet 2025

Le Maire, Christophe REVIL



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication